

Publié le 4 juin 2010

Éolien : Un vent de développement souffle sur le Var

Refusant son rôle de banlieue dortoir des agglomérations de Toulon, Aix-Marseille et Manosque, la communauté de communes varoise Provence d'Argens en Verdon s'est associée à la Compagnie nationale du Rhône au sein d'une Sem pour se lancer dans la production d'énergie éolienne.



Mettre le vent au service du développement local. C'est le pari lancé par la communauté de communes Provence d'Argens en Verdon dans le Var. Créée en 2002 par onze communes de 3 000 à 200 âmes, l'intercommunalité a la particularité d'être à proximité des centres d'attractivité que sont le Grand Toulon, Aix-Marseille et Manosque. Une situation qui génère une très forte croissance démographique sans pour autant attirer d'activité économique. « La plupart de ces personnes viennent ici pour habiter, mais travaillent en ville », constate Bernard de Boisgelin, président de la communauté de communes. Aussi, la collectivité a choisi de se lancer dans la production d'énergie à partir du vent, ressource naturelle omniprésente sur son territoire. « Les visites régulières d'opérateurs éoliens nous ont fait réfléchir là-dessus, c'est pourquoi nous avons décidé de faire profiter de cette ressource à notre population », explique Bernard de Boisgelin.

Une première phase d'étude a abouti en octobre 2007 à la création d'une zone de développement éolien (ZDE) de 20 000 ha. Après élaboration d'un cahier des charges, l'intercommunalité a lancé un appel à projets auprès des opérateurs éoliens qui a permis de retenir en juin 2008 la Compagnie nationale du Rhône. « Nous souhaitons être nous-même producteurs d'électricité, c'est pourquoi nous nous sommes associés à cet opérateur au sein d'une Sem ou nous sommes majoritaires », note

Bernard de Boisgelin. Dès son lancement, l'opération a été menée en étroite collaboration avec des comités locaux de suivi associant élus, associations et habitants « pour que la population en fasse son projet et qu'on puisse répondre aux inquiétudes », assure ce dernier.

Créée fin 2009, la [Sem Éoliennes des Pallières](#) a déposé en février 2010 des permis de construire pour 14 éoliennes de 3 MW chacune. Selon le président de l'intercommunalité, également P-dg de la Sem, « si tout se passe bien, les premières constructions pourraient démarrer en 2013 ». Pour financer la construction de son parc éolien, la Sem entend revendre la moitié de ses droits à construire à la Compagnie nationale du Rhône. Un montage qui lui permettra de conserver un retour sur investissement de près de 350 000 € par an grâce à la revente d'électricité, sans compter les revenus issus de la location des terrains et des chemins d'accès. Par ailleurs, un droit d'entrée, correspondant à 1 % de l'investissement sera payé par l'opérateur pour soutenir le développement des communes environnantes.

Par Marie-Anne RAMAZZINA